

Séjour culturel en Galice, du 17 au 24 mai 2022

Chers adhérents,

Nous allons pouvoir organiser un séjour culturel, et touristique, comme les années d'avant Covid-19.

Enfin ! Dans l'état actuel de l'épidémie, qui *semble* régresser, nous reprenons le projet de séjour à St Jacques de Compostelle, prévu et reporté en 2020 puis en 2021.

Quelques précisions pratiques :

Seront compris dans le prix du voyage et pris en charge par le CCFE :

- 7 nuits avec PDJ à l'hôtel Nest Style Santiago, du 17 au 24 mai 2022 (mardi-mardi).
- 3 excursions à la journée en car avec guide francophone et une visite guidée de Saint Jacques (avec la même guide, 1/2 journée).
- 5 repas dont les 3 du midi pendant les excursions.

Le prix : 600 € : 200 à verser dès la réunion d'information autant que possible, ou au plus tard le 25 février, avec la fiche d'inscription. La date de versement des 400 € restants vous sera indiquée bientôt. Ce prix, le même depuis des années, devrait être tenable si l'hôtel n'augmente pas trop ses tarifs de 2019, ce que nous saurons début mars. Le délai, probablement court entre les 2 versements, nous est imposé par le fait que l'hôtel perçoit la moitié de la demi-pension à la mi-mars.

- Il y a un *supplément pour chambre individuelle* dont nous vous indiquerons le montant. Autour de 120/130€, à préciser. Les chambres doubles peuvent être avec 2 lits (« twin ») ou avec un grand lit.
- Le voyage AR Nantes- St Jacques, en avion ou en voiture, **n'est pas compris ni organisé par le CCFE**, il est à votre charge. Il y a des vols AR le mardi, Nantes-Madrid puis Madrid- St Jacques.

Notre formule est toujours la même. Elle vous laisse **du temps libre**. Elle laisse à votre charge les autres visites éventuelles et les repas, hors des cinq susmentionnés. Il n'est pas nécessaire de parler espagnol, ni de prendre des cours mais chacun (conjoint, ami) devra être adhérent au CCFE. Cette adhésion n'est pas remboursable.

Obligations dues à l'épidémie de Covid :

Chacun devra avoir le **Passe vaccinal à jour** et devra remplir un *engagement à assumer les frais* d'une éventuelle prolongation de séjour (hôtel et autres) en cas de quarantaine imposée sur place.

Ces deux documents seront vus lors du versement des 400€.

- Actuellement il faut, pour aller en Espagne, remplir un formulaire sur Internet, ce qui donne un QR-code qui est exigé pour tout voyageur en avion ou bateau. En voiture, il semble que non, *actuellement*. Il faut aller sur le site **diplomatie.gouv.fr** qui précise les modalités de cette démarche.
- Il semble que pour la Galice, il y a aussi un formulaire à remplir avant de partir, avec un lien qui permet d'y accéder sur le site de l'ambassade de France en Espagne,.

Tout ceci, **actuellement**. Qu'en sera-t-il en mai ? Moins contraignant, espérons-le.

La réunion d'information et d'inscription aura lieu le 8 février à 18h30 à Europa Nantes, 90-92 bld de la Prairie au Duc, sur l'île de Nantes. Avec vos chèquiers si possible.

Si vous ne pouvez pas venir à cette réunion, manifestez-vous auprès du secrétariat du CCFE, qui vous enverra une fiche **d'inscription**, et des infos complémentaires : dates de paiement, clauses d'annulation, délais, vols etc.